



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

document CNARELA

Paris, le - 1 JUIN 2018

Direction générale de
l'enseignement scolaire

Service de l'instruction
publique et de l'action
pédagogique

Sous-direction des lycées
et de la formation
professionnelle tout au long
de la vie

Bureau des formations
généralistes
et technologiques

DGESCO A2-1
n° 2018-
0245

Affaire suivie par
Yves HASSAN
Téléphone
01 55 55 39 91
Courriel
yves.hassan
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Monsieur,

Par courrier en date du 17 février, adressé au ministre de l'éducation nationale, vous avez fait part de vos inquiétudes quant à la place des langues et cultures de l'Antiquité dans le cadre de la réforme du baccalauréat et du lycée.

Dans sa conférence de presse du 14 février 2018, le ministre de l'éducation nationale a annoncé les grandes lignes de la réforme du lycée et du baccalauréat qui se traduira notamment par un baccalauréat renoué à la session 2021.

Précédée d'une large consultation menée par M. Pierre MATHIOT, professeur des universités, à la demande du ministre, les décisions prises ont pour objectif de « remuscler » le baccalauréat, le conforter dans son rôle de diplôme national de fin d'études secondaires et lui permettre de mieux préparer aux études supérieures.

La voie générale ne sera plus structurée en séries pour éviter des effets de hiérarchisation et une trop grande étanchéité entre les formations. Grâce au choix d'enseignements de spécialité, les élèves pourront acquérir progressivement des profils diversifiés de manière à mieux se préparer aux choix des formations de l'enseignement supérieur.

S'agissant plus particulièrement de la place des langues et cultures de l'Antiquité, ces dernières pourront être choisies à deux titres : soit en tant qu'enseignement de spécialité dans le cadre de la spécialité « Littérature et Langues et culture de l'Antiquité » avec un horaire de 4 heures en classe de première et de 6 heures en classe de terminale, soit comme enseignement optionnel avec un statut à part : en classe de première, l'élève pourra choisir le cas échéant deux options de LCA en plus d'un autre enseignement optionnel offert aux élèves ; en classe de terminale, elles pourront être suivies le cas échéant en plus des deux enseignements optionnels proposés au choix des élèves.

Les matières choisies en spécialité feront l'objet d'une évaluation terminale écrite au même titre que le français et la philosophie, épreuves à caractère « universel » présentes dans toutes les voies et séries.

J.

Monsieur François MARTIN
Président de la CNARELA
40, rue Godefroy Cavaignac
75011 PARIS

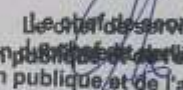
document CNARELA

S'agissant de la répartition horaire entre les disciplines au sein de la spécialité « littérature et langues et cultures de l'Antiquité », elle fera l'objet d'instructions ultérieures.

Il convient d'ajouter que les modifications dans la structure des enseignements s'accompagneront d'une rénovation des contenus de programme, pour laquelle le Conseil supérieur des programmes a remis ses premières préconisations au début du mois de mai. Elles sont consultables sur le site education.gouv.fr.

Une épreuve orale terminale adossée aux enseignements de spécialité choisis par le candidat permettra de mettre en valeur sa capacité à présenter un projet travaillé préalablement en classe, de manière collective ou individuelle. Cet oral comprendra, outre une présentation du projet lui-même, un échange avec le jury destiné à évaluer l'aptitude des élèves à mobiliser les connaissances acquises, leurs aptitudes au raisonnement et leur capacité à conduire et à défendre un projet. Les élèves seront ainsi mieux préparés à la poursuite d'études supérieures, la nouvelle épreuve permettant de mobiliser des compétences attendues dans la plupart des formations du premier cycle de l'enseignement supérieur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Le chef de service
de l'instruction publique et de l'action pédagogique
de l'instruction publique et de l'action pédagogique

Yves CRISTOFARI
Yves CRISTOFARI